

Programmes de formation des apprentis inscrits, 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 28 mai 2018

Les programmes de formation des apprentis jouent un rôle de premier plan dans la préparation des Canadiens à une carrière de métier. Grâce à ces formations, les gens de métiers acquièrent les compétences requises pour contribuer à l'essor des industries, qui sont le moteur de l'économie du Canada. La formation en apprentissage et le type de qualifications requises pour chacun des métiers au Canada sont régis par les provinces et les territoires.

En 2016, 417 300 personnes étaient inscrites à des programmes d'apprentissage au Canada, ce qui représente une baisse par rapport aux 455 900 personnes inscrites en 2015. De ce nombre, 72 000 personnes étaient inscrites à un programme d'apprentissage pour une première fois en 2016, 337 450 personnes s'étaient inscrites à un programme avant 2016 et 7 850 personnes avaient réintégré, en 2016, un programme d'apprentissage qu'elles avaient abandonné au cours d'une année antérieure (réintégrations).

Diminution des nouvelles inscriptions dans toutes les provinces et tous les territoires

La diminution la plus prononcée, parmi les trois catégories d'inscription au cours des deux dernières années, a été observée dans la catégorie des personnes nouvellement inscrites à un programme d'apprentissage, qui est passée de 93 400 inscriptions en 2014 à 72 000 en 2016 (-23 %). Le nombre de nouveaux inscrits a diminué dans toutes les provinces et tous les territoires, mais c'est en Alberta que le changement le plus marqué a été enregistré. Les nouvelles inscriptions annuelles dans la province ont diminué de 11 000 inscriptions de 2014 à 2016 (-45 %). Il s'agit de la baisse la plus prononcée tant en valeurs absolues qu'en valeurs relatives pour l'ensemble des provinces et des territoires, cette dernière représentant la moitié de la diminution observée à l'échelle nationale.

Au cours de la même période, l'économie de l'Alberta a continué de s'ajuster à une baisse considérable du prix du pétrole brut, qui a diminué de près de 40 % de juin 2014 à décembre 2016. Le taux de chômage annuel de l'Alberta a également presque doublé, passant de 4,7 % en 2014 à 8,1 % en 2016, ce qui a probablement eu des répercussions sur la disponibilité des postes en apprentissage requis pour permettre aux apprentis de terminer leur programme. Puisque la capacité d'entreprendre un programme d'apprentissage est liée à la disponibilité de tels postes, il se pourrait que cela ait eu une incidence sur le nombre de nouvelles inscriptions en Alberta au cours de cette période.

Les provinces de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador, également riches en ressources, ont enregistré la deuxième (-37 %) et la troisième (-36 %) plus importante diminution relative de nouvelles inscriptions de 2014 à 2016.

En 2016, les métiers désignés Sceau rouge représentent la plupart des nouvelles inscriptions

Le Programme interprovincial Sceau rouge constitue la norme canadienne pour les métiers spécialisés. Il permet aux gens de métiers de faire reconnaître leurs compétences partout au pays. En 2016, près de 8 nouvelles inscriptions sur 10 au Canada se sont faites auprès de programmes d'apprentissage pour lesquels le métier associé était désigné Sceau rouge. Parmi l'ensemble des provinces canadiennes, le pourcentage de nouvelles inscriptions à des programmes de métiers Sceau rouge a varié de 53 % au Québec à 98 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Les métiers portant cette désignation ont également représenté plus de 90 % des nouvelles inscriptions enregistrées au sein des provinces de l'Atlantique (95 % en moyenne), de la Saskatchewan (92 %), de l'Alberta (95 %) et des Territoires (95 %) en 2016.

Parmi les métiers désignés Sceau rouge, les électriciens en construction (15 %), les charpentiers (13 %) et les mécaniciens de véhicules automobiles (7 %) ont constitué les trois métiers principaux, ceux-ci représentant 35 % des nouvelles inscriptions à l'échelle nationale en 2016.



Par ailleurs, l'Ontario a enregistré le plus grand nombre de nouvelles inscriptions (15 600) dans les métiers désignés Sceau rouge, suivi de l'Alberta (12 900), du Québec (10 400) et de la Colombie-Britannique (10 000). Ces quatre provinces ont cumulé 87 % des nouvelles inscriptions dans les métiers désignés Sceau rouge au Canada.

Près de la moitié des certificats délivrés en 2016 portaient la mention Sceau rouge

Le nombre de certificats décernés à des personnes ayant franchi les étapes nécessaires pour devenir qualifiées dans un métier a diminué de 7 %, passant de 59 400 certificats en 2014 à 55 200 en 2016. Parmi les certificats décernés en 2016, 71 % ont été décernés à des apprentis, tandis que 29 % ont été décernés à des travailleurs qualifiés. Qui plus est, près de la moitié (45 %) des certificats délivrés en 2016 portaient la mention Sceau rouge. Ce pourcentage est comparable à celui observé en 2014 et en 2015.

Malgré une hausse modeste, les femmes sont toujours sous-représentées dans les programmes d'apprentissage

Les femmes continuent d'être sous-représentées parmi les apprentis, représentant 12 % de l'ensemble des inscriptions en 2016. Un peu plus de la moitié de celles-ci (52 %) sont inscrites dans trois principaux groupes de métiers, soit celui des coiffeuses et esthéticiennes (27 %), des services alimentaires (16 %) et des éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance (10 %). Parmi les certificats décernés aux apprentis en 2016, 13 % ont été décernés à des femmes.

Au total, les femmes ont représenté 14 % des nouvelles inscriptions à des programmes d'apprentissage en 2016. Parmi les nouvelles inscriptions, il y a eu une majorité de femmes dans 4 des 24 grands groupes de métiers, soit celui des éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance (94 %), des travailleuses des services sociaux et communautaires (90 %), des coiffeuses et esthéticiennes (89 %) et des agentes de soutien aux utilisateurs (53 %).

Au cours de la dernière décennie, il y a eu une augmentation du nombre et du pourcentage de femmes inscrites à des programmes d'apprentissage autres que ceux de coiffeuse et d'esthéticienne. En effet, de 2006 à 2016, le pourcentage de nouvelles inscriptions des femmes apprenties a diminué parmi les coiffeuses et esthéticiennes (de 41 % à 30 %), tandis qu'il a augmenté dans des métiers tels que les services alimentaires (de 11 % à 21 %) et, dans une moindre mesure, dans le métier d'électriciennes (de 4 % à 5 %).

L'Ontario a enregistré la proportion la plus élevée de femmes nouvellement inscrites, celle-ci représentant 30 % de toutes les nouvelles inscriptions parmi les femmes. Le grand groupe de métier des éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance, qui est offert seulement en Ontario, représentait quant à lui 8 % de toutes les nouvelles femmes inscrites au Canada et se classait ainsi au troisième rang des groupes de métiers en ce qui a trait à sa popularité auprès des femmes en 2016.

Tableau 1
Inscriptions dans les programmes d'apprentissage, 2016

	Inscriptions dans les programmes d'apprentissage		Part de toutes les inscriptions
	nombre		%
Inscriptions totales	417 306		100,0
Déjà inscrits	337 455		80,9
Nouvelles inscriptions	71 994		17,3
Réintégrations	7 854		1,9
Métiers Sceau rouge	330 681		79,2
Déjà inscrits	267 360		64,1
Nouvelles inscriptions	56 307		13,5
Réintégrations	7 017		1,7
Métiers sans Sceau rouge	86 625		20,8
Déjà inscrits	70 098		16,8
Nouvelles inscriptions	15 687		3,8
Réintégrations	837		0,2

Note(s) :

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et tous les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableau CANSIM [477-0053](#).

Tableau 2
Nouvelles inscriptions dans les programmes d'apprentissage, selon les grands groupes de métiers et le sexe, 2016

	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Hommes en proportion des nouvelles inscriptions totales	Femmes en proportion des nouvelles inscriptions totales	Nouvelles inscriptions hommes – répartition par groupe de métiers	Nouvelles inscriptions femmes – répartition par groupe de métiers
	nombre			%			
Nouvelles inscriptions	71 994	61 782	10 212	85,8	14,2	100,0	100,0
Entretien d'automobiles	7 665	7 236	429	94,4	5,6	11,7	4,2
Charpentiers	7 110	6 774	336	95,3	4,7	11,0	3,3
Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance	822	45	774	5,5	94,2	0,1	7,6
Travailleurs des services sociaux et communautaires	501	51	450	10,2	89,8	0,1	4,4
Électriciens	10 839	10 308	531	95,1	4,9	16,7	5,2
Électroniques et instrumentation	1 299	1 209	90	93,1	6,9	2,0	0,9
Finition extérieure	2 166	2 130	39	98,3	1,8	3,4	0,4
Services alimentaires	5 070	2 955	2 115	58,3	41,7	4,8	20,7
Coiffeurs et esthéticiens	3 459	384	3 075	11,1	88,9	0,6	30,1
Mécaniciens d'équipement lourd	2 010	1 950	60	97,0	3,0	3,2	0,6
Conducteurs d'équipement lourd et opérateurs des grues	2 196	2 121	75	96,6	3,4	3,4	0,7
Finition intérieure	3 300	2 925	378	88,6	11,5	4,7	3,7
Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture	996	720	276	72,3	27,7	1,2	2,7
Machinistes	1 380	1 314	66	95,2	4,8	2,1	0,6
Métallurgistes (autres)	2 484	2 334	150	94,0	6,0	3,8	1,5
Mécaniciens de chantier	1 956	1 902	57	97,2	2,9	3,1	0,6
Foreurs et personnel de mise à l'essai et des autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz	114	114		100,0	0,0	0,2	0,0
Plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur	7 299	7 065	234	96,8	3,2	11,4	2,3
Mécaniciens en réfrigération et en climatisation	1 734	1 716	18	99,0	1,0	2,8	0,2
Tôlier	1 446	1 389	57	96,1	3,9	2,2	0,6
Agents de soutien aux utilisateurs	51	21	27	41,2	52,9	0,0	0,3
Soudeurs	2 730	2 514	216	92,1	7,9	4,1	2,1
Mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques	483	471	12	97,5	2,5	0,8	0,1
Travailleurs de la construction (autres)	639	588	51	92,0	8,0	1,0	0,5
Autres	4 245	3 540	708	83,4	16,7	5,7	6,9

Note(s) :

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et tous les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableau CANSIM [477-0053](#).

Tableau 3
Certificats décernés aux apprentis inscrits et aux ouvriers qualifiés, 2016

	Certificats décernés	
	nombre	Part de tous les certificats %
Total des certificats	55 230	100,0
Certificats avec le Sceau rouge	24 645	44,6
Certificats sans le Sceau rouge	30 585	55,4
Total des certificats décernés aux apprentis inscrits	39 474	71,5
Certificats avec le Sceau rouge	19 482	35,3
Certificats sans le Sceau rouge	19 992	36,2
Total des certificats décernés aux ouvriers qualifiés	15 756	28,5
Certificats avec le Sceau rouge	5 163	9,3
Certificats sans le Sceau rouge	10 593	19,2

Note(s) :

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et tous les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableau CANSIM [477-0055](#).

Tableau 4
Inscriptions et certifications, métiers Sceau rouge, 2016¹

	Inscriptions et certifications	Part du total
	nombre	%
Inscriptions totales	417 306	100,0
Inscriptions totales dans les métiers non-Sceau rouge	86 625	20,8
Inscriptions totales dans les métiers Sceau rouge	330 681	79,2
Métiers Sceau rouge ayant le plus grand nombre d'inscriptions (les 10 principaux)	216 876	52,0
Électricien en construction	54 582	13,1
Charpentier	42 972	10,3
Mécanicien de véhicules automobiles	22 827	5,5
Plombier	20 106	4,8
Soudeur	16 290	3,9
Coiffeur styliste	14 373	3,4
Tuyauteur-monteur de conduites de vapeur	14 145	3,4
Mécanicien d'équipement lourd	11 223	2,7
Cuisinier	10 296	2,5
Mécanicien industriel de chantier	10 062	2,4
Inscriptions dans les autres métiers Sceau rouge	113 805	27,3
Total des certificats décernés	55 230	100,0
Total des certificats non-Sceau rouge décernés	30 585	55,4
Total des certificats Sceau rouge décernés dans les métiers Sceau rouge¹	24 645	44,6
Métiers Sceau rouge ayant le plus grand nombre de certificats Sceau rouge décernés (les 10 principaux)¹	17 406	31,5
Électricien en construction	5 250	9,5
Mécanicien de véhicules automobiles	2 346	4,2
Soudeur	1 866	3,4
Plombier	1 647	3,0
Charpentier	1 425	2,6
Mécanicien industriel de chantier	1 407	2,5
Tuyauteur-monteur de conduites de vapeur	1 023	1,9
Mécanicien de camion et transport	903	1,6
Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd	798	1,4
Cuisinier	741	1,3
Certificats Sceau rouge décernés dans les autres métiers Sceau rouge¹	7 239	13,1

1. Comprend seulement les certificats décernés dans les provinces où l'apprenti ou l'ouvrier qualifié a effectué l'examen interprovincial Sceau rouge normalisé pour son métier.

Note(s) :

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et tous les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableaux CANSIM [477-0072](#) et [477-0101](#).

Note aux lecteurs

Contexte

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Ces modifications peuvent avoir une incidence sur les comparaisons historiques. Pour la période de référence 2013 et 2014, tout particulièrement, ces modifications ont eu une grande incidence sur toutes les données recueillies par l'enquête, y compris le nombre d'inscriptions, la participation aux programmes d'apprentissage désignés ou non Sceau rouge et les certificats décernés. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, consultez le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Métiers désignés

La formation en apprentissage et les qualifications des métiers au Canada sont régies par les provinces et les territoires, plus précisément des secteurs de compétence. Ce sont ces secteurs de compétence qui déterminent les métiers qui peuvent faire l'objet d'un apprentissage et les métiers pour lesquels des certificats sont accordés. On parle alors de métiers désignés. Les secteurs de compétence déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier. La liste des métiers désignés varie de façon importante d'un secteur à l'autre. Les données tirées du Système d'information sur les apprentis inscrits ne présentent que les métiers qui ont été désignés dans au moins une province ou un territoire.

Les **apprentis inscrits** sont des personnes qui suivent un programme de formation de travail supervisé dans un métier désigné dans leur province ou territoire. Pour suivre la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès d'un corps administratif approprié (généralement un ministère de l'Éducation ou du Travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné). Il est possible que certains apprentis soient inscrits à plus d'un programme d'apprentissage en même temps.

Les **ouvriers qualifiés** sont des personnes qui ont travaillé dans un métier donné pendant une période de temps prolongée, sans avoir nécessairement été un apprenti, et qui ont obtenu une certification d'une province ou d'un territoire, habituellement dans le cadre d'un examen d'évaluation des compétences requises dans leur métier.

Inscriptions

La période de référence de toutes les inscriptions en 2016 est du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Nombre total d'inscriptions : personnes déjà inscrites, nouvelles inscriptions et réintégrations.

Déjà inscrits : nombre d'apprentis de l'année précédente qui sont toujours inscrits.

Nouvelles inscriptions : nouveaux inscrits à un programme d'apprentissage durant la période de 12 mois visée.

Réintégrations : inscriptions de personnes qui avaient abandonné un programme d'apprentissage dans un métier donné au cours d'une année antérieure et qui se sont inscrites de nouveau au même programme d'apprentissage durant la période visée.

Programmes du Sceau rouge et autres programmes sans la mention Sceau rouge

Le Programme Sceau rouge établit des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada, dans des métiers auxquels on a attribué l'appellation de métiers « Sceau rouge ». Les personnes de métiers qui répondent aux normes du Sceau rouge, après avoir réussi l'examen, reçoivent la mention Sceau rouge sur leur certificat de métier de leur province ou territoire.

Les métiers sans le Sceau rouge ne sont pas soumis aux normes interprovinciales. Plusieurs de ces métiers n'exigent pas de passer un examen pour travailler dans le métier.

Certification

Les exigences de délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, l'apprenti obtient son certificat s'il satisfait à des exigences telles que de la formation en cours d'emploi avec supervision, une formation technique ainsi que la réussite d'un ou de plusieurs examens. La plupart des ouvriers qualifiés obtiennent quant à eux leur certification après avoir passé un examen.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [477-0053 à 477-0055](#), [477-0072](#) et [477-0101](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).